

**ANNEXE 1 A L'ARRETE ROYAL FIXANT LE PLAN COMPTABLE APPLICABLE
A L'ETAT FEDERAL, AUX COMMUNAUTES, AUX REGIONS ET A LA
COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

CLASSE 8

DEPENSES BUDGETAIRES

- 80. DEPENSES NON VENTILEES**
- 81. DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES**
- 82. INTERETS ET CONTRIBUTIONS AUX PERTES D'EXPLOITATION OCCASIONNELLES D'ENTREPRISES PUBLIQUES**
- 83. TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS**
- 84. TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**
- 85. TRANSFERTS EN CAPITAL A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS**
- 86. TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**
- 87. INVESTISSEMENTS**
- 88. OCTROIS DE CREDITS, PARTICIPATIONS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS**
- 89. DETTE PUBLIQUE - COMPTE REFLECHI DES RECETTES BUDGETAIRES - SOLDE COMPTABLE (9 > 8)**

NB Les dépenses non ventilées au stade du budget de l'entité comptable, qu'elles concernent la sous-classe 80 ou des rubriques et sous-rubriques des autres sous-classes, doivent obligatoirement être ventilées au stade de l'exécution budgétaire. Elles ne sont, dès lors, reprises à la classe 8 que dans le cas d'imputations provisoires en la matière, appelées à être soldées ultérieurement lors de leur ventilation macro-économique requise.

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 80

DEPENSES NON VENTILEES

801 Dépenses à ventiler entre les sous-classes 81 à 89

802 Dépenses de services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent

803 Opérations internes

804 Annuités en matière de leasings financiers

80. DEPENSES NON VENTILEES

801 DEPENSES A VENTILER ENTRE LES SOUS-CLASSES 81 A 89

802 DEPENSES DE SERVICES PUBLICS QUI PRODUISENT PRINCIPALEMENT POUR LE MARCHE, FINANCENT OU ASSURENT

8020 Non ventilé

8021 Dépenses courantes de services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent

8022 Dépenses de capital de services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent

803 OPERATIONS INTERNES

8030 Non ventilé

8031 Régularisations de dépenses effectuées dans les états collectifs

8032 Régularisations avec d'autres exercices

8033 Autres opérations internes

804 ANNUITES EN MATIERE DE LEASINGS FINANCIERS

8040 Non ventilé

Les imputations éventuelles sont à ventiler en intérêts et amortissements financiers

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 81

DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES

- 810 Non ventilé**
- 811 Salaires et charges sociales**
- 812 Achats de biens non durables et de services**
- 813 Achats de biens militaires durables ne participant pas à la formation brute de capital fixe (armes de guerre et assimilées)**
- 814 Réparations et entretien d'ouvrages en matière de travaux routiers et hydrauliques n'augmentant pas la valeur**
- 815 Coûts imputés (non en vigueur à l'heure actuelle)**

81. DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES

810 NON VENTILE

811 SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

8110 Non ventilé

8111 Salaires proprement dits

- 81110 Non ventilé
- 81111 Rémunérations suivant les barèmes
- 81112 Autres éléments de la rémunération

8112 Cotisations sociales à charge des employeurs versées à des institutions ou fonds

8113 Autres charges sociales de l'employeur

- 81130 Non ventilé
- 81131 Allocations directes
- 81132 Paiements maintenus du salaire
- 81133 Pensions du personnel du secteur administrations publiques

8114 Salaires en nature

812 ACHATS DE BIENS NON DURABLES ET DE SERVICES

8120 Non ventilé

8121 Frais généraux de fonctionnement payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques

- 81210 Non ventilé
- 81211 Frais généraux de fonctionnement
- 81212 Locations de bâtiments
- 81213 Leasings opérationnels

8122 Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur administrations publiques

- 81220 Non ventilé
- 81221 Frais généraux de fonctionnement
- 81222 Locations de bâtiments

8125 Impôts indirects payés à des sous-secteurs du secteur administrations publiques

813 ACHATS DE BIENS MILITAIRES DURABLES NE PARTICIPANT PAS À LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE (ARMES DE GUERRE ET ASSIMILÉES)

814 RÉPARATIONS ET ENTRETIEN D'OUVRAGES EN MATIÈRE DE TRAVAUX ROUTIERS ET HYDRAULIQUES N'AUGMENTANT PAS LA VALEUR

8140 Non ventilé

8141 Frais payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques

8142 Frais payés à l'intérieur du secteur administrations publiques

815 **COÛTS IMPUTÉS** (NON EN VIGUEUR À L'HEURE ACTUELLE)

8150 Non ventilé

8151 Amortissements de biens immeubles

8152 Amortissements de biens meubles durables

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 82

INTERETS ET CONTRIBUTIONS AUX PERTES D'EXPLOITATION OCCASIONNELLES D'ENTREPRISES PUBLIQUES

- 820 Non ventilé**
- 821 Intérêts de la dette publique**
- 822 Pour mémoire [Contributions aux pertes d'exploitation occasionnelles d'entreprises publiques]**
- 823 Intérêts imputés en débit (non en vigueur à l'heure actuelle)**
- 824 Locations de terres**

82. INTERETS ET CONTRIBUTIONS AUX PERTES D'EXPLOITATION OCCASIONNELLES D'ENTREPRISES PUBLIQUES

820 NON VENTILÉ

821 INTÉRÊTS DE LA DETTE PUBLIQUE

8210 Non ventilé

8211 Intérêts de la dette publique en monnaie nationale

8212 Intérêts de la dette publique en monnaies étrangères

8213 Intérêts de la dette à l'intérieur du secteur administrations publiques

8214 Intérêts de la dette commerciale

8215 Intérêts sur leasings financiers

822 POUR MÉMOIRE [CONTRIBUTIONS AUX PERTES D'EXPLOITATION OCCASIONNELLES D'ENTREPRISES PUBLIQUES]

823 INTÉRÊTS IMPUTÉS EN DÉBIT (NON EN VIGUEUR À L'HEURE ACTUELLE)

824 LOCATIONS DE TERRES

8240 Non ventilé

8241 Paiements à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques

8242 Paiements à l'intérieur du secteur administrations publiques

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 83

TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

830 Non ventilé

831 Subventions d'exploitation

832 Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières

833 Transferts de revenus aux organismes privés sans but lucratif, au service des ménages

834 Transferts de revenus aux ménages

835 Transferts de revenus à l'étranger

83. TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

830 NON VENTILÉ

831 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

8310 Non ventilé

8311 Subventions réduisant les intérêts

- 83110 Non ventilé
- 83111 Subventions réduisant les intérêts, aux entreprises publiques
- 83112 Subventions réduisant les intérêts, à d'autres entreprises

8312 Autres subventions d'exploitation aux entreprises publiques

- 83120 Non ventilé
- 83121 Subventions, en matière de prix, aux entreprises publiques
- 83122 Autres subventions aux entreprises publiques

8313 Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques

- 83130 Non ventilé
- 83131 Subventions, en matière de prix, à des producteurs autres que les entreprises publiques
- 83132 Autres subventions à des producteurs autres que les entreprises publiques

832 TRANSFERTS DE REVENUS, AUTRES QUE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION, AUX ENTREPRISES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

833 TRANSFERTS DE REVENUS AUX ORGANISMES PRIVÉS SANS BUT LUCRATIF, AU SERVICE DES MÉNAGES

834 TRANSFERTS DE REVENUS AUX MÉNAGES

8340 Non ventilé

8341 Pensions de veuves et orphelins du personnel des services publics

8342 Pensions de guerre

8343 Autres prestations sociales

83430 Non ventilé
83431 Prestations en espèces
83432 Prestations en nature

8344 Autres prestations aux ménages en tant que consommateurs

83440 Non ventilé
83441 Prestations en espèces
83442 Prestations en nature

8345 Autres prestations aux ménages en tant que producteurs

835 TRANSFERTS DE REVENUS À L'ÉTRANGER

8350 Non ventilé

8351 Aux institutions de l'UE

8352 Aux pays membres de l'UE (administrations publiques)

8353 Aux pays membres de l'UE (non-administrations publiques)

8354 A des institutions internationales autres que l'UE

8355 A des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques)

8356 A des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 84

TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

840 Non ventilé

841 Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel

842 Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale

843 Transferts de revenus aux administrations publiques locales

844 Transferts de revenus à l'enseignement autonome subsidié

845 Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels (pouvoir fédéral, communautés, régions, commissions communautaires)

84. TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

840 NON VENTILÉ

841 TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR D'UN GROUPE INSTITUTIONNEL

8410 Non ventilé

8411 Au Pouvoir institutionnel

8412 Aux fonds budgétaires non organiques

8413 Aux S.A.C.A. (Services administratifs à comptabilité autonome)

8414 Aux O.A.P. (Organismes administratifs publics)

8415 Aux établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel

8416 Pour mémoire [Aux universités et écoles supérieures spéciales/libres (cf. Code 844)]

842 TRANSFERTS DE REVENUS AUX ADMINISTRATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE

8420 Non ventilé

8421 Vieillesse, décès, survie

8422 Maladie

8423 Invalidité et handicap physique ou mental

8424 Chômage

8425 Charges de famille

8426 Accidents de travail et maladies professionnelles

8427 Formation professionnelle des adultes

8428 Subvention globale à la sécurité sociale

8429 Divers

843 TRANSFERTS DE REVENUS AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

8430 Non ventilé

8431 Aux provinces

84310 Non ventilé
84311 Contributions générales
84312 Contributions spécifiques
84313 Contributions pour charges d'intérêt
84314 Contributions aux traitements du personnel enseignant
84315 Contributions aux pensions du personnel enseignant
84316 Contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement

8432 Aux communes

84320 Non ventilé
84321 Contributions générales
84322 Contributions spécifiques
84323 Contributions pour charges d'intérêt
84324 Contributions aux traitements du personnel enseignant
84325 Contributions aux pensions du personnel enseignant
84326 Contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement

8433 Aux "polders" et "wateringues"

8434 Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci

8435 Aux autres administrations publiques locales

84350 Non ventilé
84351 Contributions générales
84352 Contributions spécifiques

844 TRANSFERTS DE REVENUS À L'ENSEIGNEMENT AUTONOME SUBSIDIÉ

8440 Non ventilé

8441 Contributions aux traitements du personnel enseignant

8442 Contributions aux pensions de retraite du personnel enseignant

8443 Contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement

8444 Contributions aux charges d'intérêt de l'enseignement

845 TRANSFERTS DE REVENUS À D'AUTRES GROUPES INSTITUTIONNELS (POUVOIR FÉDÉRAL, COMMUNAUTÉS, RÉGIONS, COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES)

8450 Non ventilé

8451 Transferts de revenus aux commissions communautaires

8452 Transferts de revenus aux communautés

84521 Dotations
84522 Parties attribuées d'impôts et de perceptions
84523 Autres

8453 Transferts de revenus aux régions

84531 Dotations
84532 Parties attribuées d'impôts et de perceptions
84533 Autres

8454 Transferts de revenus au Pouvoir fédéral

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 85

TRANSFERTS EN CAPITAL A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

850 Non ventilé

851 Transferts en capital aux entreprises et institutions financières

852 Transferts en capital aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages

853 Transferts en capital aux ménages

854 Transferts en capital à l'étranger

85. TRANSFERTS EN CAPITAL A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

850 NON VENTILÉ

851 TRANSFERTS EN CAPITAL AUX ENTREPRISES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

8510 Non ventilé

8511 Aides à l'investissement

| | |
|-------|--|
| 85110 | Non ventilé |
| 85111 | Aides à l'investissement aux entreprises publiques |
| 85112 | Aides à l'investissement aux entreprises privées |

8512 Autres transferts en capital aux entreprises

| | |
|-------|--|
| 85120 | Non ventilé |
| 85121 | Autres transferts en capital aux entreprises publiques |
| 85122 | Autres transferts en capital aux entreprises privées |

8513 Autres transferts en capital aux institutions de crédit

8514 Autres transferts en capital aux sociétés d'assurance

852 TRANSFERTS EN CAPITAL AUX ORGANISMES PRIVÉS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES

8520 Non ventilé

8521 Aides à l'investissement

8522 Autres transferts en capital

853 TRANSFERTS EN CAPITAL AUX MÉNAGES

8530 Non ventilé

8531 Aides à l'investissement

8532 Autres transferts en capital

854 TRANSFERTS EN CAPITAL À L'ÉTRANGER

8540 Non ventilé

8541 Transferts en capital aux institutions de l'UE

85410 Non ventilé
85411 Aides à l'investissement
85412 Autres transferts en capital

8542 Transferts en capital aux pays membres de l'UE (administrations publiques)

85420 Non ventilé
85421 Aides à l'investissement
85422 Autres transferts en capital

8543 Transferts en capital aux pays membres de l'UE (non-administrations publiques)

85430 Non ventilé
85431 Aides à l'investissement
85432 Autres transferts en capital

8544 Transferts en capital à d'autres institutions internationales que l'UE

| | |
|-------|------------------------------|
| 85440 | Non ventilé |
| 85441 | Aides à l'investissement |
| 85442 | Autres transferts en capital |

**8545 Transferts en capital à des pays autres que les pays membres de l'UE
(administrations publiques)**

| | |
|-------|------------------------------|
| 85450 | Non ventilé |
| 85451 | Aides à l'investissement |
| 85452 | Autres transferts en capital |

**8546 Transferts en capital à des pays autres que les pays membres de l'UE
(non-administrations publiques)**

| | |
|-------|------------------------------|
| 85460 | Non ventilé |
| 85461 | Aides à l'investissement |
| 85462 | Autres transferts en capital |

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 86

TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

860 Non ventilé

861 Transferts en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel

862 Transferts en capital aux administrations de sécurité sociale

863 Transferts en capital aux administrations publiques locales

864 Transferts en capital à l'enseignement autonome subsidié

865 Transferts en capital à d'autres groupes institutionnels (pouvoir fédéral, communautés, régions, commissions communautaires)

**86. TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

860 NON VENTILÉ

861 TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR D'UN GROUPE INSTITUTIONNEL

8610 Non ventilé

8611 Au Pouvoir institutionnel

86110 Non ventilé
86111 Aides à l'investissement
86112 Autres transferts en capital

8612 Aux fonds budgétaires non organiques

86120 Non ventilé
86121 Aides à l'investissement
86122 Autres transferts en capital

8613 Aux S.A.C.A. (Services administratifs à comptabilité autonome)

86130 Non ventilé
86131 Aides à l'investissement
86132 Autres transferts en capital

8614 Aux O.A.P. (Organismes administratifs publics)

86140 Non ventilé
86141 Aides à l'investissement
86142 Autres transferts en capital

8615 Aux établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel

86150 Non ventilé
86151 Aides à l'investissement
86152 Autres transferts en capital

**8616 Pour mémoire [Aux universités et écoles supérieures spéciales/libres]
(cf. Code 864)**

862 TRANSFERTS EN CAPITAL AUX ADMINISTRATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE

8620 Non ventilé

8621 Aides à l'investissement

8622 Autres transferts en capital

863 TRANSFERTS EN CAPITAL AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

8630 Non ventilé

8631 Aux provinces

86310 Non ventilé
86311 Aides à l'investissement
86312 Autres transferts en capital
86313 Aides à l'enseignement

8632 Aux communes

86320 Non ventilé
86321 Aides à l'investissement
86322 Autres transferts en capital
86323 Aides à l'enseignement

8633 Aux "polders" et "wateringues"

86330 Non ventilé
86331 Aides à l'investissement
86332 Autres transferts en capital

8634 Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci

- 86340 Non ventilé
- 86341 Aides à l'investissement
- 86342 Autres transferts en capital

8635 Aux autres administrations publiques locales

- 86350 Non ventilé
- 86351 Aides à l'investissement
- 86352 Autres transferts en capital

864 TRANSFERTS EN CAPITAL À L'ENSEIGNEMENT AUTONOME SUBSIDIÉ

8640 Non ventilé

8641 Aides à l'investissement

8642 Autres transferts en capital

865 TRANSFERTS EN CAPITAL À D'AUTRES GROUPES INSTITUTIONNELS (POUVOIR FÉDÉRAL, COMMUNAUTÉS, RÉGIONS, COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES)

8650 Non ventilé

8651 Transferts en capital aux commissions communautaires

8652 Transferts en capital aux communautés

86521 Dotations
86522 Parties attribuées d'impôts et de perceptions en capital
86523 Autres

8653 Transferts en capital aux régions

86531 Dotations
86532 Parties attribuées d'impôts et de perceptions en capital
86533 Autres

8654 Transferts en capital au Pouvoir fédéral

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 87

INVESTISSEMENTS

870 Non ventilé

871 Achats de terrains et de bâtiments dans le pays

872 Constructions de bâtiments

873 Travaux routiers et hydrauliques

874 Acquisitions d'autres biens d'investissement, y compris les biens incorporels

875 Constitution de stocks (non en vigueur à l'heure actuelle)

87. INVESTISSEMENTS

870 NON VENTILÉ

871 ACHATS DE TERRAINS ET DE BÂTIMENTS DANS LE PAYS

8710 Non ventilé

8711 Achats de terrains

- 87110 Non ventilé
- 87111 A l'intérieur du secteur administrations publiques
- 87112 Dans d'autres secteurs que le secteur administrations publiques

8712 Achats d'ouvrages existants en matière de travaux routiers et hydrauliques

- 87120 Non ventilé
- 87121 A l'intérieur du secteur administrations publiques
- 87122 Dans d'autres secteurs que le secteur administrations publiques

8713 Achats de bâtiments existants

- 87130 Non ventilé
- 87131 A l'intérieur du secteur administrations publiques
- 87132 Dans d'autres secteurs que le secteur administrations publiques

872 CONSTRUCTIONS DE BÂTIMENTS

8720 Non ventilé

8721 Effectuées par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques

8722 Effectuées en régie propre

8723 Effectuées par d'autres administrations publiques

873 TRAVAUX ROUTIERS ET HYDRAULIQUES

8730 Non ventilé

8731 Travaux routiers

87310 Non ventilé
87311 Effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
87312 Effectués en régie propre
87313 Effectués par d'autres administrations publiques

8732 Travaux hydrauliques

87320 Non ventilé
87321 Effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
87322 Effectués en régie propre
87323 Effectués par d'autres administrations publiques

8733 Pipe-lines

87330 Non ventilé
87331 Effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
87332 Effectués en régie propre
87333 Effectués par d'autres administrations publiques

8734 Autres ouvrages

87340 Non ventilé
87341 Effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
87342 Effectués en régie propre
87343 Effectués par d'autres administrations publiques

874 ACQUISITIONS D'AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT, Y COMPRIS LES BIENS INCORPORELS

8740 Non ventilé

8741 Achats de matériel de transport

8742 Acquisitions d'autre matériel

87420 Non ventilé

87421 Fabriqué par d'autres administrations publiques

87422 Fabriqué par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques

8743 Frais enregistrés lors de l'achat et de la vente de terrains et bâtiments

8744 Acquisitions de patentes, brevets et autres biens incorporels

8745 Acquisitions d'objets de valeur

8746 Acquisitions d'actifs cultivés (végétaux et animaux)

8749 Opérations effectuées en régie propre

875 CONSTITUTION DE STOCKS (NON EN VIGUEUR À L'HEURE ACTUELLE)

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 88

OCTROIS DE CREDITS, PARTICIPATIONS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS

880 Non ventilé

881 Octrois de crédits aux entreprises et participations dans les entreprises et autres produits financiers

882 Octrois de crédits aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages

883 Octrois de crédits aux ménages

884 Octrois de crédits et participations à l'étranger

885 Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques

88. OCTROIS DE CREDITS, PARTICIPATIONS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS

880 NON VENTILÉ

881 OCTROIS DE CRÉDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS

8810 Non ventilé

8811 Octrois de crédits à des entreprises

- 88110 Non ventilé
- 88111 Octrois de crédits aux entreprises publiques
- 88112 Octrois de crédits aux entreprises privées

8812 Octrois de crédits à des institutions de crédit

- 88120 Non ventilé
- 88121 Octrois de crédits à des institutions publiques de crédit
- 88122 Octrois de crédits à des institutions privées de crédit

8813 Octrois de crédits à des sociétés d'assurance

- 88130 Non ventilé
- 88131 Octrois de crédits à des sociétés publiques d'assurance
- 88132 Octrois de crédits à des sociétés privées d'assurance

8814 Participations dans les entreprises

- 88140 Non ventilé
- 88141 Participations dans les entreprises publiques
- 88142 Participations dans les entreprises privées

8815 Participations dans les institutions de crédit

- 88150 Non ventilé
- 88151 Participations dans les institutions publiques de crédit
- 88152 Participations dans les institutions privées de crédit

8816 Participations dans les sociétés d'assurance

| | |
|-------|--|
| 88160 | Non ventilé |
| 88161 | Participations dans les sociétés publiques d'assurance |
| 88162 | Participations dans les sociétés privées d'assurance |

8817 Autres produits financiers

882 OCTROIS DE CRÉDITS AUX ORGANISMES PRIVÉS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES

883 OCTROIS DE CRÉDITS AUX MÉNAGES

884 OCTROIS DE CRÉDITS ET PARTICIPATIONS À L'ÉTRANGER

8840 Non ventilé

8841 Octrois de crédits à l'étranger

| | |
|-------|--|
| 88410 | Non ventilé |
| 88411 | Aux institutions de l'UE |
| 88412 | Aux pays membres de l'UE (administrations publiques) |
| 88413 | Aux pays membres de l'UE (non-administrations publiques) |
| 88414 | A d'autres institutions internationales que l'UE |
| 88415 | A d'autres pays que les pays membres de l'UE (administrations publiques) |
| 88416 | A d'autres pays que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques) |

8842 Participations à l'étranger

| | |
|-------|---|
| 88420 | Non ventilé |
| 88421 | Dans des institutions de l'UE |
| 88422 | Dans des pays membres de l'UE (non-administrations publiques) |
| 88423 | Dans d'autres institutions internationales que l'UE |
| 88424 | Dans des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques) |

885 OCTROIS DE CRÉDITS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

8850 Non ventilé

8851 A l'intérieur d'un groupe institutionnel

- 88510 Non ventilé
- 88511 Au Pouvoir institutionnel
- 88512 Aux fonds budgétaires non organiques
- 88513 Aux S.A.C.A. (Services administratifs à comptabilité autonome)
- 88514 Aux O.A.P. (Organismes administratifs publics)
- 88515 Aux établissement d'enseignement du Pouvoir institutionnel
- 88516 Pour mémoire [Aux universités et écoles supérieures spéciales/libres (cf. code 8854)]

8852 Aux administrations de sécurité sociale

8853 Aux administrations publiques locales

- 88530 Non ventilé
- 88531 Aux provinces
- 88532 Aux communes
- 88533 Aux "polders" et "wateringues"
- 88534 Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci
- 88535 Aux autres administrations publiques locales

8854 A l'enseignement autonome subsidié

8855 A un autre groupe institutionnel

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 89

**DETTE PUBLIQUE - COMPTE REFLECHI DES RECETTES BUDGETAIRES -
SOLDE COMPTABLE (9 > 8)**

890 Non ventilé

891 Remboursements de la dette publique consolidée

892 Démonétisations (non en vigueur à l'heure actuelle)

893 Dotations de fonds de réserve

894 Remboursements de la dette à court terme

895 Compte réfléchi des recettes budgétaires - Solde comptable (9 > 8)

**89. DETTE PUBLIQUE - COMPTE REFLECHI DES RECETTES BUDGETAIRES -
SOLDE COMPTABLE (9 > 8)**

A. DETTE PUBLIQUE

890 NON VENTILÉ

891 REMBOURSEMENTS DE LA DETTE PUBLIQUE CONSOLIDÉE

8910 Non ventilé

8911 Remboursements de la dette en monnaie nationale

8912 Remboursements de la dette en monnaies étrangères

**8913 Remboursements de la dette à l'intérieur du secteur administrations
publiques**

8914 Pour mémoire [Pertes sur remboursements au-dessus du pair]

8915 Pour mémoire [Pertes sur émissions en dessous du pair]

8916 Pertes de change sur remboursements de la dette

8917 Amortissements sur leasings financiers

892 DÉMONÉTISATIONS (NON EN VIGUEUR À L'HEURE ACTUELLE)

893 DOTATIONS DE FONDS DE RÉSERVE

894 REMBOURSEMENTS DE LA DETTE À COURT TERME

* *
*

B- 895 COMPTE RÉFLÉCHI DES RECETTES BUDGÉTAIRES - SOLDE COMPTABLE (9 > 8)

8951 Compte réfléchi des recettes budgétaires

NB Simultanément à la comptabilisation dans les classes de bilan et de résultats des opérations qui ont une redondance budgétaire, ou globalement en fin de période, la sous-rubrique 8951 est débitée par le crédit des comptes des rubriques 906 à 994 et 996 à 999 relatifs aux recettes budgétaires.

En fin de période, si le montant total comptabilisé au 8951 est inférieur à celui des dépenses budgétaires, il est soldé en créditant la sous-rubrique 8951 par le débit de la sous-rubrique 9951. Par contre, si son montant total est supérieur à celui du compte réfléchi des dépenses budgétaires, c'est le montant total du compte réfléchi des dépenses budgétaires qui est soldé, en le débitant par le crédit du 8951. La fraction du 8951 non soldée correspond alors au **solde compte (9>8)** repris au tableau de synthèse du compte récapitulatif des opérations budgétaires (Annexe 3 de l'A.R. fixant le plan comptable) et ce, **in fine** de son volet gauche, dévolu à la classe 8. Ledit solde est à comptabiliser au 8952 en créditant le 8951 du montant non encore contrepassé.

8952 Solde comptable (9 > 8)

NB Ce solde est dégagé en débitant le 8952 par le crédit du 8951, lequel est alors définitivement soldé et ne doit, dès lors, pas être repris à l'Annexe 3 de l'A.R. fixant le plan comptable.